

Compte rendu du conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

N° 14 du 24 Novembre 2016

Convocation du 16 Novembre 2016

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE, Adjoint

Nicolas RAYNAL, Corinne MALBERT, Lorraine FONVIELLE, Véréna VOARINO, Christine DURIEZ, Emmanuel BISTES, Nicolas TRICHAUD

Absente excusée : Manon ISSERTE

Procurations : Grégory FABRE à Bernard FERRET, Patricia VELLARINO à Véréna VOARINO, Vincent CLASSINE à Lorraine FONVIELLE, Sébastien ALAUZET à Emmanuel BISTES

Secrétaire de séance : Lorraine FONVIELLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal n° 13 du 18 Octobre 2016.

I - Délibérations

- La volonté initiale du préfet de fusionner les trois intercommunalités est maintenant acquise. Pour la mise en place, il aurait été possible de prendre un délai de deux ans comme le prévoit la loi. Contrairement à cela, la volonté des élus intercommunaux a été de mettre en place cette fusion dès janvier 2017 et de proposer un modèle d'organisation propre à notre nouvelle intercommunalité. Tout reste donc à construire.

Certaines communes, comme celles du pôle A ont choisi de calquer leur futur système d'exercice des compétences transférées sur le modèle de l'intercommunalité de Vère/Grésigne/Pays Salvagnacois qui est très intégrée.

D'autres, comme nous, ont fait le choix de construire et de conserver un exercice de certaines compétences à l'échelon le plus près des administrés : c'est le cas pour le pôle B et C.

Le transfert et la construction du mode d'exercice de la compétence voirie et des écoles mobilise beaucoup d'élus, mais aussi les agents qui ont en charge l'évaluation financière de ces compétences.

Suite au vote à l'unanimité moins une voix, l'ensemble des élus communautaires des trois intercommunalités accepte la proposition de démarrer la fusion dès le 1er janvier 2017, et la proposition du passage en agglomération en rajoutant la compétence mobilité et politique de la ville. Le préfet a acté ces propositions, mais demande également qu'il soit voté un projet de statut.

C'est maintenant au tour des communes de valider ces propositions par deux délibérations,

une qui valide le passage en agglomération avec les deux compétences supplémentaires et l'autre sur un projet de nouveaux statuts de la future agglomération.

Christine Duriez demande qui va payer les agents transférés au 1^{er} Janvier.

Les agents qui travaillent à 100% pour l'école et l'ALAE seront transférés sous la responsabilité à la nouvelle agglomération, ils seront rémunérés par la nouvelle Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2017.

Il est rappelé que les Elfes des Vignes ne souhaitent plus prendre en charge l'accueil du mercredi après-midi ; donc afin de conserver le service, les communes prendront à charge les contrats pour les heures dédiées au mercredi APM (ces agents travaillent pour une grande partie déjà pour les communes, donc il sera juste fait un avenant au contrat). Pour les CAE (à 100% école), c'est l'agglomération qui va reprendre les contrats.

Lorraine Fonvielle demande si les agents transférés ne risquent pas d'être soumis à des obligations de mobilité. Bernard Ferret répond que dans tous les cas, le besoin du service demeure local et qu'il faut avant

tout l'accord de l'agent. Toutefois c'est une chose qui sera certainement prise en compte dans les nouvelles embauches. Il se peut aussi que nous puissions mettre en place un service de remplacement au niveau de l'agglomération.

Bernard Ferret précise que la volonté affichée de Senouillac, ainsi que les cinq communes de l'ALAE, est de pouvoir conserver l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire par conventionnement avec la nouvelle agglomération. Nous souhaitons avant tout pouvoir conserver une réactivité et une gestion de proximité, c'est une des conditions posées pour valider le transfert des compétences.

De nombreuses interrogations demeurent sur la partie financière.

Chose certaine : les investissements nouveaux ainsi que les emprunts en cours et futurs dédiés aux investissements scolaires seront pris en charge par l'agglomération.

Vote :

1-Pour : 9 Abstention : 3 Contre : 2

2-Projet de statuts : Pour : 9 Abstention : 3 Contre : 2

- **Désaffectation et vente d'une parcelle B n°1933 d'une contenance de 1a 35ca,**



C'est une parcelle qui a fait état par le passé (1929) d'une cession entre la mairie et M. Decamps. Pour des raisons inconnues la procédure n'a pas abouti et le bien est retombé dans le domaine public (oubli du cadastre). Les Epoux Decamps possèdent les documents qui justifient cet achat. Il faut juste régulariser, passer cette parcelle dans le domaine privé communal pour pouvoir ensuite engager la vente au prix de 10€, les frais de notaire et d'arpentage étant à la charge de l'acquéreur.

Vote : Pour : 12 Abstention : 2

- **Nomination de trois agents recenseurs :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 3 emplois temporaires d'Agent Recenseur afin d'assurer le recensement de la population de Sénouillac qui se déroulera sur la période du 19 Janvier au 18 Février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Créer 3 emplois temporaires d'Agent Recenseur pour la période du 19 Janvier au 18 Février 2017 ;
- Les Agents Recenseurs seront chargés sous l'autorité du coordonnateur de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE ;
- Les Agents Recenseurs seront employés pour une durée déterminée sur la période du 19 Janvier au 18 Février 2017 ;
- La rémunération de l'Agent Recenseur sera fixée comme suit : somme forfaitaire de 630 € brut.
- Les crédits nécessaires à la rémunération des Agents recenseurs nommés par M. le Maire et aux charges afférentes seront inscrits au budget de la Commune 2017.

Approuvé : A l'unanimité

- **Assainissement : Acquisition par la commune de deux parcelles, situé « Pont de Lagarrigue »**

Ce sont les terrains qui se situent juste avant les étangs de lagunage, pour une surface de 2162m². Nous avons deux possibilités : soit se lancer dans une procédure d'expropriation vu que nous avons mis cette

zone en ZAD, procédure longue à mettre en œuvre, ou rentrer en négociation avec le propriétaire. Vu que nous avons déjà fait faire des études géologiques et topographiques avec autorisation du propriétaire. La transaction se fera au prix de 12000€.

Bien que cela concerne l'assainissement l'achat du terrain se fait par le budget communal.

Vote : Pour : 12 Abstention : 2

• **Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Dans le cadre de la fusion intercommunale, l'intégralité du personnel qui travaille à l'école, que ce soit en milieu scolaire (ATSEM) ou en périscolaire (ALAE) ou en ménage sera transférée à la nouvelle Agglomération à compter du 1^{er} Janvier 2017. Un des agents qui effectue actuellement 17 heures est à son quatrième CDD (accroissement temporaire d'activité) ; ce type de contrat ne peut se renouveler que 6 fois. Au-delà nous devrions le nommer titulaire. A savoir qu'il travaille à la mairie de Rivières pour 18 heures sous statut de titulaire de la fonction publique. C'est une personne très impliquée dans son travail de référente de l'ALAE. C'est pour cela que dans un cadre de promotion, d'encouragement et d'harmonisation, M le Maire propose de le nommer Adjoint Technique 2^{ième} classe titulaire intercommunale (la réglementation oblige de s'aligner sur le même grade de la mairie principale : Rivières) à compter du 01/12/2016.

Vote : Pour : 14

• **Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Dans le cadre de notre réorganisation du personnel suite à l'aménagement de l'agence postale dans les locaux de la Mairie, nous avons choisi de retenir Amandine Moulis pour occuper le poste qu'occupe actuellement Isabelle Pauthé. Cette dernière prendra le poste à l'accueil et à l'agence postale à compter du 2 Janvier 2017 (voir le CR du conseil N° 11). Nous devons donc créer le poste pour notre nouvelle comptable. Pour mémoire, Mme Moulis est titulaire à la mairie de Cestayrols à hauteur de 35h et est mise à disposition par convention sur la commune de Bernac à hauteur de 10 heures. Je vous propose d'effectuer la création du poste pour 28 h (18h sur Sénouillac) et la convention avec la commune de Bernac pour trois ans à hauteur de 10 heures.

Vote : Pour : 14

• **Renouvellement de la convention avec la Fourrière**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la convention de fourrière passée avec la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux) expire le 31 décembre 2016.

Pour éviter toute rupture de prestations avec la S.P.A., il faut procéder au renouvellement de cette convention. Cette convention est conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Elle sera reconduite 2 fois par période d'une année par reconduction tacite sans que la période ne puisse au total excéder la date du 31 décembre 2019. Elle pourra être dénoncée annuellement avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties. Cette convention intègre les tarifs pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Le montant de la contribution, pour la commune de Sénouillac, s'élèvera à :

- 1,13 €/habitant pour l'année 2017,
- 1,15 €/habitant pour l'année 2018,
- 1,17 €/habitant pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le renouvellement de la convention avec la S.P.A.,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté : Pour : 12 - Abstentions : 2

- **Virement de crédits pour reversement pour aide CAE**

- sur le budget de l'exercice 2016
- **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021				VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	3 236,00
67	673				Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 236,00
Total						6 472,00

- **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2111	264			Terrains nus	-3 236,00
023	023				Virement à la section d'investissement	-3 236,00
Total						-6 472,00

Approuvé : 12 Pour - 2 Abstentions

II - Question diverses

- **Elfes des vignes** - Assemblée Générale du 13/10/2016

En 2015, le prévisionnel était de 16 000 heures, et 17 664 heures ont été consommées.

Pour 2016, 19 000 heures avaient été provisionnées avec les chiffres connues à date pour la fin de l'année, la consommation réelle serait de 19 812 heures.

Les effectifs sont en constante augmentation. La question se pose de savoir jusqu'où aller dans l'accueil ? L'association a sensibilisé les communes sur les modes de consommation des familles.

Les membres de l'Association des Elfes des Vignes décident d'arrêter la compétence des mercredis après-midi. Cette association est composée de 8 membres bénévoles de diverses communes. La charge de travail s'est accrue avec la réforme des rythmes scolaires, et le passage du mercredi après-midi en périscolaire, d'où des dossiers, comptabilité en double, et une charge supplémentaire sur la gestion du personnel. **Le service d'accueil du mercredi APM sera maintenu et repris en exercice de gestion par les cinq communes de l'ALAE multisite.**

- **ALAE**

Le 3 Octobre M. Guibaud Jean-Marc (DDCSPP) a effectué un contrôle d'évaluation de notre ALAE.

En voici le retour : la mise en place de cet accueil apparait comme une réussite due à la bonne volonté et à l'implication de tous. L'organisation pédagogique est très intéressante ; les différents intervenants (personnel municipal ou de l'association, intervenants extérieurs) sont motivés et collaborent dans un excellent état d'esprit. L'implication de la collectivité et de son maire semble être garante de la pérennisation d'un accueil de qualité sur cette commune dirigé par une directrice coordinatrice compétente et efficace.

Petits conseils de sa part : il serait opportun d'équiper la cour de récréation d'un abri pour le personnel effectuant les entrées et sorties, de bancs pour les petits, et d'aménagements divers.

- **PCET**

Nous recevons M Noullez le jeudi 1^{er} Décembre à 14h pour la restitution de l'étude sur les pistes d'économie d'énergie sur les bâtiments publics, mais aussi Mme Lise Delrieu qui va nous faire le compte rendu de la pré-étude d'une chaufferie automatique à bois pour les écoles.

III – Questions diverses

- Christine Duriez signale le mauvais emplacement de la boîte aux lettres, située sur une ligne de cheminement.
- Réunion aménagement du village : mercredi 30 novembre à 18h.
- Apéritif dinatoire et cadeaux de fin d'année aux agents prévus pour le vendredi 16 décembre à 19h.
- Date des vœux aux administrés : vendredi 6 janvier 2017 à 18h30.
- Décoration du village : vendredi 9 décembre, temps des Nap.

Prochains conseils : mardi 20 décembre, mercredi 25 janvier.

Fin du conseil : 22h50.

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO Procuration à Véréna VOARINO	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Grégory FABRE Procuration à Bernard FERRET	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE Procuration à Lorraine FONVIELLE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Lorraine FONVIELLE	Emmanuel BISTES	Sébastien ALAUZET Procuration à Emmanuel BISTES	Manon ISSERTE Absente excusée